AGENCE VIAL & ROSSI
Ingénierie - Urbanisme - Paysage - Géomètres Experts
Siège social: 4 rue du Président Coty 73200 ALBERTVILLE
Tel.: 04.79.37.61.75 - Fax: 04.79.37.63.67
Agence de Cruet : 157 rue des Mélezets 38520 CRUET
Tel.: 04.79.06.78.54 - Fax: 04.79.06.78.58
Agence de Bourg: Rue Emile Pochat - 73200 BOURG - Tel: 04.79.68.44.07

Référence: 15-133

PLU

Plan Local d'Urbanisme

LA PLAGNE - TARENTAISE (73)
VALEZAN

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.4 Partie nord de la commune

Echelle: 1/2500

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 12 mars 2018

LEGENDE

U ZONES URBAINES

- Ua — Secteur urbanisé ancien dense
- Uc — Secteur urbanisé récent moins dense

AU ZONES A URBANISER

Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indicé

- AUh — Secteur destiné à de l'habitat sous forme organisée
- AUt — Secteur à vocation de constructions, équipements, aménagements destinés au tourisme et loisirs, y compris hébergement

A ZONES AGRICOLES

- Aa — Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
- Ab — Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
- Aj — Secteur à vocation de jardin
- Av — Secteur agricole dans lequel se trouve un vignoble

N ZONES NATURELLES

- N — Secteur naturel
- NL — Secteur destiné aux sports et loisirs
- NLef — Secteur destiné aux sports et loisirs concerné par l'espace de fonctionnalité de la zone humide
- Np — Secteur destiné à la création de parkings

INDICES ET SECTEURS

- F f — Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- C c — Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
- S s — Sarto dans les vignes
- P p — Bâtiment ou élément d'intérêt patrimonial

Périmètre concerné par une OAP

Distance minimale d'implantation par rapport aux limites séparatives

Tracé d'une voie de circulation à modifier (article L.151-38 du code de l'urbanisme): élargissement de la bande de roulement à 4 mètres

Tracé de principe d'un cheminement piéton en rive droite de l'Isère

Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue

- Zones humides et leur espace de fonctionnalité (lorsqu'ils sont définis)
- Zones Natura 2000
- Pelouses sèches
- Corridor écologique

Prise en compte des risques

- Secteur PPRI
- Périmètre d'étude du PPRI

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Stationnements	Commune	418 m²
2	Stationnements et dépôt de neige	Commune	73 m²
3	Stationnements	Commune	142 m²
4	Stationnements	Commune	266 m²
5	Aménagement de voirie	Commune	461 m²

DIVERS

Bâtiment rajouté sur le cadastre (à titre indicatif)

